

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt quatre et le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LARCO Jean-Claude.

Présents : Gérard PEYRAN, Brigitte CAZENAVE, André MASTOUMECQ, Jean ALVES, Pierre LANNES

Séverine PETRAU, Jérôme LAULHE

Absentes excusées : Pauline POCQ, Brigitte ALLEMAND

Absente : Jessica ALEMANY

Pierre LANNES est nommé secrétaire de séance.

MAISON D'ACCUEIL :

Au niveau des subventions, nous sommes proches de l'objectif (soit 50% des 600.000 € du coût du projet). Reste à confirmer l'aide de la région et de l'Europe. Le conseil décide de lancer l'opération.

Etapes suivantes : recherche d'un maître d'œuvre (actuellement une proposition pour 50.000 € -Atelier Bizens), finalisation des plans, dépôt demande permis de construire, lancement appel d'offres. Si tout se passe bien, nous devrions pouvoir démarrer les travaux fin décembre.

EXONERATION CFE :

Le conseil peut décider, avant le 1^{er} Octobre, de l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises. Cela concernerait celles qui investiraient sur le territoire de la Commune dans les années à venir. Le Maire précise qu'il y a bien peu de chances que cela se produise et propose de ne voter aucune exonération.

Cette disposition est approuvée à l'unanimité.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF :

Le Maire informe les membres du Conseil que dans une des affaires qui oppose l'EARL Boulocq avec la commune, le Tribunal administratif a donné raison à l'Earl Boulocq et condamné la commune. Par jugement du 12 juillet, le Tribunal a ordonné à la commune d'accorder le permis de construire à l'Earl Boulocq et à verser 1.500 € d'indemnités. Sur le conseil de l'avocat, le Maire a fait appel de ce jugement.

CURAGE FOSSÉS :

Le devis de M. HIGUELIN est de 8.000 €. Et le département, accorde une subvention de 45%. Il va aussi nous communiquer le détail des interventions réalisées pour le compte d'agriculteurs afin de procéder aux refacturations éventuelles.

Sont évoqués les problèmes liées à la maison Paul : haie empiétant sur la chaussée, mur déformé le long du chemin de la croix et élagage des arbres mitoyens avec chemin Darracq. Le Maire va faire un courrier aux propriétaires.

ECOLE RENTREE SCOLAIRE :

Equipe enseignante : pas de changement

Effectifs : Araujuzon : 16, Araux : 21, Audaux : 13, Bugnein : 20.

Atsem et personnel RPI : Pour répondre aux souhaits des membres du personnel (et aux départs) rotation de personnes entre école et engagements de nouvelles personnes (certaines étant d'Araujuzon).

PHOTOCOPIEUR :

Suite à une demande formulée bien à l'avance par l'école, nous devons changer le photocopieur. Trois devis. Le moins disant à l'année est la société TEKBURO d'Orthez. Bugnein s'est associé à notre démarche et nous avons pu obtenir un tarif préférentiel. D'un commun accord avec Bugnein, c'est l'offre de TEKBURO qui est retenue.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Boîte à livres** : Fabriquée par Jaureguiberry de Laas. Coût 1.050 € ht.
- **CCAS** : Navarrenx nous a informés du lancement d'une étude en prévision de la fusion des 3 CCAS de la CCBG en une seule entité.
- **Salle des fêtes** : Jean ALVES évoque les réparations en cours et à faire : Réparation d'une panne en toiture, fuite d'eau en toiture, évacuation eaux pluviales contigüe aux WC.
- Réduire puissance électrique du compteur salle des fêtes. Penser à le remonter avant la prochaine fête.
- **Anniversaires** : Répartition des anniversaires à fêter réalisée entre conseillers.

Prochain Conseil : 10 Octobre 21h.

La séance est levée à 22 heures 30.